

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la **0580<sup>e</sup>** séance  
tenue le **12 septembre 2016 à 14 heures**  
à la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry

---

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études : Mme Louise Béliveau; le vice-recteur au développement académique et à la transformation institutionnelle : M. Gérard Boismenu, le vice-recteur aux ressources humaines et à la planification : M. Jean Charest, le vice-recteur aux finances et aux infrastructures : M. Éric Filteau; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation : Mme Marie-Josée Hébert, le vice-recteur aux affaires internationales, à la Francophonie, à la philanthropie et aux relations avec les diplômés : M. Guy Lefebvre; les doyens : M. Christian Blanchette, Mme Hélène Boisjoly, M. Michel Carrier, Mme Francine Ducharme, M. Pierre Fournier, M. Jean-François Gaudreault-DesBiens, Mme Lyne Lalonde, M. Paul Lewis, Mme Isabelle Panneton, Mme Louise Poirier; l'administratrice exerçant les fonctions de doyenne de la Faculté des études supérieures et postdoctorales : Mme Michèle Brochu, l'administrateur exerçant les fonctions de doyen de la Faculté de théologie et des sciences des religions : M. Jean-Marc Charron; l'administratrice exerçant les fonctions de doyenne de la Faculté des arts et des sciences : Mme Tania Saba; l'administratrice exerçant les fonctions de doyenne de la Faculté de médecine dentaire : Mme Renée Delaquis; le directeur de l'École d'optométrie : M. Christian Casanova; le directeur du Département de kinésiologie : M. Luc Proteau; le directeur général de la Direction générale des bibliothèques : M. Richard Dumont; les représentants du corps professoral : M. Florin Amzica, M. Christian Baron, M. Carl Bouchard, M. Pierre Bourgouin, M. Adrian Burke, M. Michel Coutu, M. André Desrochers, Mme Josée Dubois, M. Arnaud Duhoux, M. Jean-Sébastien Fallu, M. Carl Gagnon, M. Vincent Gautrais, M. Claude Giasson, Mme Trang Hoang, Mme Marianne Kempeneers, Mme Audrey Laplante, Mme Guylaine Le Dorze, Mme Nicole Leduc, Mme Solange Lefebvre, M. Jun Li, M. Bertrand Lussier, M. Laurence McFalls, M. Jean-Philippe Meloche, M. Stéphane Molotchnikoff, M. Serge Montplaisir, M. Alain Moreau, M. Christian Nadeau, M. Francis Perron, M. Jean Piché, Mme Marie-Laurence Poiré, Mme Sophie René de Cotret, M. Philippe R. Richard, M. Samir Saul, M. Rémy Sauvé, M. François Schiettekatte, M. Jean-Luc Sénécal, M. Hugo Soudeyns, M. Mario Talajic, Mme Nathalie Trépanier, Mme Marion Vacheret, Mme Elvire Vaucher, M. Jesús Vázquez-Abad; les représentants du personnel enseignant : M. Éric Bellavance, Mme Line Castonguay, Mme Gisèle Fontaine, M. Frédéric Kantorowski, M. Najib Lairini, M. François Le Borgne, M. David Lewis, Mme Guylaine Messier, Mme France Nolin, Mme Ekaterina Piskunova; les représentants du corps professoral des écoles affiliées : M. Sofiane Achiche, M. Pierre Baptiste; les représentants des étudiants : M. Yan Bertrand, Mme Catherine Grondin, Mme Fatine Kabbaj, M. Philippe LeBel, Mme Andréanne St-Gelais, M. Denis Sylvain, Mme Annie-Claude Vanier; les représentants du personnel : M. Nicolas Ghanty, M. Éric Romano; les représentantes des cadres et professionnels : Mme Geneviève Bouchard, Mme Danielle Morin; les observateurs : Mme Kate Bazinet, Mme Claire Benoît, Mme Marie-Claude Binette, M. Pierre Bissonnette, Mme Geneviève Boulanger, M. René Cardinal, M. Alain Charbonneau, M. François Courchesne, Mme Line Desjardins, Mme Isabelle Dufour, Mme France Fillion, M. Jean-Philippe Gratton, Mme Françoise Guay, M. Daniel Lajeunesse, Mme Sophie Langlois, M. Steve McInnes, Mme Josette Noël, Mme Sylvie Monier, Mme Sylvie Normandeau, Mme Lucie Parent, Mme Sarah Pasquin, Mme Chantal Pharand, M. Jean Renaud, Mme Annie Sabourin, M. Michel Sarra-Bournet, M. Michaël Séguin, Mme Isabelle Shumanski, M. Bruno-Pier Talbot, M. Pascal Théoret.

ABSENTS : les directeurs des écoles affiliées : M. Christophe Guy, M. Michel Patry; les représentants du corps professoral : M. Dominic Arsenault, Mme Chantal Bémour, Mme Isabelle Brault, M. Philippe Gauthier, M. Daniel Lamontagne, M. Michel Max Raynaud, Mme Andrey Smargiassi, M. Éric Troncy; les représentants du personnel enseignant : Mme Karine Fradet, M. Jean Poiré; les observateurs : M. Simon Carrier, Mme Agnieszka Dobrzynska, Mme Michèle Glemaud, Mme Caroline Gravel, M. Stéphane Létourneau, Mme Claude Mailhot, M. Matthew Nowakowski,.

EXCUSÉS : les représentants du corps professoral : Mme Leila Ben Amor, Mme Suzanne Laberge, M. Luc Stafford, M. Stéphane Vachon, Mme Christina Zarowsky; un représentant du personnel enseignant : M. Jean-Guy Sylvestre; un représentant des cadres et professionnels : M. Bruno Viens.

<u>PRÉSIDENT</u> :	M. Guy Breton, recteur
<u>PRÉSIDENTE DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	Mme Claire Durand
<u>SECRÉTAIRE</u> :	M. Alexandre Chabot
<u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> :	Mme Anne Mc Manus

---

## COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

### Nominations récentes

#### Les doyens

L'administratrice exerçant les fonctions de doyenne de la Faculté des études supérieures et postdoctorales  
Michèle Brochu (**Renouvellement**)

L'administrateur exerçant les fonctions de doyen de la Faculté de théologie et de sciences des religions  
Jean-Marc Charron (**Renouvellement**)

L'administratrice exerçant les fonctions de doyenne de la Faculté des arts et des sciences  
Tania Saba (**Renouvellement**)

L'administratrice exerçant les fonctions de doyenne de la Faculté de médecine dentaire  
Renée Delaquis

La doyenne de la Faculté de musique  
Isabelle Panneton (**Renouvellement**)

Le doyen de la Faculté de médecine vétérinaire  
Michel Carrier (**Renouvellement**)

Le directeur du Département de kinésiologie  
Luc Proteau

#### Professeurs titulaires, agrégés ou adjoints élus par l'assemblée de chacune des facultés

##### ***Faculté de médecine***

Mme Chantal Bémeur, professeure adjointe au Département de nutrition de la Faculté de médecine

Mme Josée Dubois, professeure titulaire au Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire de la Faculté de médecine (**Renouvellement**)

M. Jean-Luc Senécal, professeur titulaire au Département de médecine de la Faculté de médecine (**Renouvellement**)

##### ***Faculté des arts et des sciences***

Mme Marion Vacheret, professeure titulaire à l'École de criminologie de la Faculté des arts et des sciences (**Renouvellement**)

M. Stéphane Vachon, professeur titulaire au Département des littératures de langue française de la Faculté des arts et des sciences

##### ***Faculté de pharmacie***

M. Daniel Lamontagne, professeur titulaire à la Faculté de pharmacie

M. Jun Li, professeur sous octroi adjoint à la Faculté de pharmacie

##### ***Faculté des sciences infirmières***

Mme Isabelle Brault, professeure adjointe à la Faculté des sciences infirmières

### ***Faculté de médecine vétérinaire***

M. Bertrand Lussier, professeur titulaire au Département de sciences cliniques de la Faculté de médecine vétérinaire

Membres du personnel enseignant qui ne sont pas professeurs de carrière

### ***Faculté de droit***

M. François Le Borgne, chargé de cours à la Faculté de droit (**Renouvellement**)

Un ou deux professeurs des écoles affiliées élus par l'assemblée de ces écoles

M. Pierre Baptiste, professeur et directeur des études supérieures à l'École Polytechnique

Trois représentants des cadres et des membres du personnel professionnel

Mme Geneviève Bouchard, directrice de cabinet à la Faculté de médecine

### **Fins de mandat**

Professeurs titulaires, agrégés ou adjoints élus par l'assemblée de chacune des facultés

### ***Faculté des arts et des sciences***

M. Christian Leduc, professeur agrégé au Département de philosophie de la Faculté des arts et des sciences

Huit membres nommés par les associations étudiantes accréditées

M. Mathieu Jackson, Faécum

Un ou deux professeurs des écoles affiliées élus par l'assemblée de ces écoles

M. Jean Dansereau, professeur à l'École Polytechnique

Trois membres nommés par un conseil représentant le personnel

M. Mario Grégoire, ferblantier (Soudure v.c.) à la Division des opérations - Unité Est 1 de la Direction des immeubles

### **AVIS DE DÉCÈS**

Faculté de théologie et des sciences des religions

Père André Legault, professeur titulaire et vice-doyen à la Faculté de théologie et des sciences des religions, décédé le 5 juillet 2016.

Faculté des arts et des sciences

M. Kimon Valaskakis, professeur au Département de sciences économiques de la Faculté des arts et des sciences, décédé le 24 juin 2016.

Mme Élène Tremblay, professeure au Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques de la Faculté des arts et des sciences, décédée le 22 juillet 2016.

### Faculté des sciences de l'éducation

M. Michel Coron, professeur retraité du département de didactique de la Faculté des sciences de l'éducation, décédé le 27 juin 2016.

### Faculté de musique

Mme Madeleine Le Beau, directrice aux activités d'expression (retraîtée) de la Faculté de musique, décédée à l'été 2016.

### École Polytechnique

M. Jean-Pierre Labelle, directeur du Bureau de la recherche et centre de développement technologique de Polytechnique Montréal, décédé le 22 mai 2016.

À l'invitation du recteur, M. Guy Breton, l'Assemblée observe une minute de silence.

---

Le recteur informe qu'il a désigné les deux personnes suivantes pour agir comme présidente des délibérations de l'Assemblée universitaire et comme substitut à la présidente des délibérations. Mme Claire Durand, professeure titulaire au Département de sociologie, a accepté d'agir comme présidente des délibérations de l'Assemblée universitaire pour une deuxième année, et M. Vincent Gautrais, professeur titulaire à la Faculté de droit, a accepté d'être suppléant à la présidente des délibérations.

Pour le bénéfice des nouveaux membres, la présidente des délibérations fait un bref rappel des principales règles de l'Assemblée.

#### AU-0580-1 **ORDRE DU JOUR** 2016-A0021-0580<sup>e</sup>-201

La présidente des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Claude Giasson présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document 2016-A0021-0580<sup>e</sup>-201.

M. Schiettekatte rappelle que lors de la dernière séance, la doyenne de la Faculté de médecine avait demandé le report du point portant sur la création du Département de pharmacologie et physiologie de la Faculté de médecine afin de permettre la poursuite de discussions. Ayant été informé que de telles discussions n'ont pas eu lieu à ce sujet, il demande le report du point 9, portant sur cette question. La proposition est appuyée.

M. Saul demande de quelles discussions il s'agit.

M. Schiettekatte indique qu'à sa connaissance il était question de développer une entente pour assurer certaines conditions pour les professeurs, dans l'esprit de ce qui fut fait pour la Faculté de théologie et de sciences des religions.

La présidente des délibérations indique que l'Assemblée va procéder à un vote sur cette proposition, bien qu'elle doute que celle-ci soit recevable.

Mme Vanier signale qu'une étudiante d'un des départements concernés par ce dossier s'est présentée à la séance pour exprimer des commentaires à ce sujet.

L'Assemblée procède au vote sur la proposition de report du point 9 à la prochaine séance. La proposition est rejetée par 53 voix contre, 24 pour et 1 abstention.

M. McFalls demande la suspension du point 9, le jugeant contraire au règlement AU-709.1.

Considérant que la proposition porte à nouveau sur le point 9, la présidente des délibérations juge que la proposition est irrecevable.

Vu l'ampleur de l'ordre du jour et considérant l'importance du point 13, M. Lairini propose de modifier l'ordre du jour de manière à ce que le point 13 soit traité au plus tard à 15 h. La proposition est appuyée.

L'Assemblée procède au vote et rejette la proposition par 42 voix contre, 37 pour, et aucune abstention.

Le vote n'étant pas demandé, l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

#### A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 0579<sup>e</sup> séance intensive tenue le 16 mai 2016
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
  - 5.1. Rapport du recteur
  - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions

#### B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Agrément de l'Assemblée universitaire à la nomination d'un vice-recteur
8. Proposition en vue de la modification de l'article 15 du Règlement de régie interne de l'Assemblée universitaire
  - Rapport du Comité des règlements
9. Faculté de médecine : Création du Département de pharmacologie et physiologie
10. Élection de deux membres au Comité de nomination de l'Assemblée universitaire
11. Comité de nomination de l'Assemblée universitaire : Recommandations relatives à la nomination de membres à différents comités
  - 11.1. Comité des différends : nomination d'un membre et d'un suppléant aux autres membres
  - 11.2. Comité de l'ordre du jour : nomination d'un membre
  - 11.3. Comité des règlements : nomination d'un membre

12. Recommandations au Conseil de l'Université relatives à la nomination de membres à la Commission des études
  - 12.1. Nomination d'un officier de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
  - 12.2. Nomination de trois officiers de la Faculté des arts et des sciences
  - 12.3. Nomination d'un chargé de cours
  - 12.4. Nomination d'un substitut au chargé de cours

#### C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

13. Transformation institutionnelle
  - 13.1. Rapport du Comité d'étude du projet de transformation institutionnelle
  - 13.2. Énoncé de principes
14. Prochaine séance      Le 3 octobre 2016, à 14 heures
15. Clôture de la séance

#### AU-0580-2      **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 0579<sup>e</sup> SÉANCE INTENSIVE TENUE LE 16 MAI 2016**

Une modification est apportée au procès-verbal à la page 24, la dernière phrase du cinquième paragraphe se lira : « Il laisse tomber sa mise en candidature au profit de la candidature de Mme Chung ».

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 0579<sup>e</sup> séance intensive tenue le 16 mai 2016, tel que modifié.

#### AU-0580-3      **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

Hormis une lettre en correspondance, le secrétaire général dit n'avoir à faire état d'aucune autre affaire découlant.

M. Burke demande un suivi au vice-recteur à la planification et aux ressources humaines, M. Jean Charest, relativement à l'entente au sujet de la Faculté de théologie et de sciences des religions, en discussion avec le SGPUM, évoquée par le vice-recteur à la page 19 du procès-verbal.

M. Charest indique que les discussions ont porté fruit; les informations à ce sujet sont disponibles sur le site du SGPUM. Il ne reviendra pas, à l'Assemblée, sur le contenu de discussions qui relèvent des relations de travail.

#### AU-0580-4      **CORRESPONDANCE** 2016-A0021-0580<sup>e</sup>-202

Le secrétaire général fait état d'une lettre du président du Comité du statut du corps professoral (CSCP), en suivi à la dernière séance de l'Assemblée, informant les membres de l'Assemblée

universitaire du point de vue des membres du CSCP eu égard au rapport soumis par le Comité à l'Assemblée universitaire.

M. McFalls indique que dans cette lettre le président du CSCP demandait à l'Assemblée, au nom du CSCP, de se pencher sur les deux derniers paragraphes du rapport. Il demande si cette question sera mise à l'ordre du jour d'une prochaine séance de l'Assemblée.

Le secrétaire général, qui donne lecture des deux derniers paragraphes évoqués, dit ne pas avoir la même interprétation que M. McFalls. La lettre informe du point de vue du CSCP, mais ne constitue pas une demande d'inscription du point à l'ordre du jour. Il revient à l'Assemblée universitaire de décider si elle veut ou non se saisir à nouveau de la question.

## AU-0580-5 **PÉRIODE D'INFORMATION**

### AU-0580-5.1 **RAPPORT DU RECTEUR**

Le recteur relate les principaux faits saillants de la période écoulée depuis la dernière réunion de l'Assemblée.

Le recteur débute en évoquant les collations des grades qui se sont tenues en juin dernier. La formule renouvelée, mettant les diplômés au centre du déroulement, a été un franc succès.

À la fin du mois de juin, le recteur s'est rendu en France, avec le U15, dans le but d'établir des contacts et des liens avec les universités françaises. À l'aide d'une présentation électronique, il dresse un portrait du U15 qui regroupe les quinze plus grandes universités canadiennes de recherche. Récemment, le recteur a été coopté comme président de cette table, une première pour un Québécois. Il compte profiter de cette position pour accroître la visibilité de l'UdeM auprès du gouvernement fédéral et à travers le pays.

Les 17 et 18 juillet, le recteur s'est rendu à Toronto, en compagnie de la vice-rectrice responsable de la recherche, Mme Marie-Josée Hébert, pour la sélection finale des projets dans le cadre du concours *Apogée Canada*.

Le 3 août, la direction a reçu la confirmation de l'obtention de la subvention de 93,6 M\$ du fonds d'excellence en recherche *Apogée Canada*, accordée à l'UdeM, l'École Polytechnique et HEC; il s'agit de la plus grande subvention reçue en recherche par l'UdeM à ce jour. Ce projet est issu d'une collaboration avec HEC et Polytechnique ainsi qu'avec des partenaires industriels et institutionnels. Plus de détails seront présentés ultérieurement à ce sujet par la vice-rectrice Hébert. Le recteur informe qu'à la suite de cette annonce, le gouvernement fédéral a demandé à certaines universités qui avaient des projets complémentaires de collaborer ensemble.

À la mi-août, le recteur et les vice-rectrices Louise Béliveau et Marie-Josée Hébert ont mené une mission de démarchage auprès des universités de l'Alberta et de Calgary afin d'explorer les possibilités de collaborations. Il souligne l'engagement et les liens importants des diplômés de ces établissements à la vie universitaire. Il donne en exemple le Taylor Institute, sur les nouvelles approches pédagogiques en enseignement universitaire, entièrement financé par un don.

Il souligne ensuite l'installation, le 20 août, de la passerelle au-dessus de la voie ferrée sur le site du campus Outremont. Les travaux avancent et la rentrée des quatre départements concernés se fera en 2019, comme prévu.

Le 23 août, le recteur s'est présenté à la Commission parlementaire, à Québec, dans le cadre de la Loi 98 qui vise, entre autres, les prérogatives de l'Office des professions du Québec; les modifications suggérées étant d'élargir les pouvoirs du commissaire de l'Office des professions sur les admissions. Le recteur a exprimé son désaccord, soulignant qu'il serait préférable de tenir des discussions dans le cadre de tables de concertation.

La ministre Hélène David a nommé M. Claude Corbo à la direction d'un comité de réflexion sur la création d'un conseil des universités. L'UdeM est invitée à soumettre un mémoire à ce sujet. Le recteur se dit soucieux en regard de cette autre manifestation d'une volonté de réduire l'autonomie collective des établissements universitaires.

Hier, le 11 septembre, l'UdeM accueillait sur son campus le 7<sup>e</sup> Grand Prix cycliste de Montréal, un événement qui procure une très belle visibilité à l'UdeM.

Aujourd'hui a lieu l'inauguration de la nouvelle page *UdeM Nouvelle*.

Vendredi prochain aura lieu le BBQ des diplômés avec les Carabins, lesquels ont débuté la saison avec une victoire de 61-0 contre l'Université Bishop's le 9 septembre dernier.

En terminant, le recteur invite les membres de la communauté à la 2<sup>e</sup> Conférence de la montagne de l'UdeM, qui réunira, le 21 septembre, trois sommités mondiales de la recherche en intelligence artificielle : Yoshua Bengio, Yann LeCun et Joëlle Pineau. Le recteur en profite pour remercier MM. Christian Nadeau et Samir Saul qui sont à l'origine de ce concept.

#### AU-0580-5.2 INFORMATION PROVENANT D'AUTRES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

La vice-rectrice responsable de la recherche, Mme Hébert, apporte des précisions au sujet du projet IVADO subventionné par le programme *Apogée Canada*, à hauteur de 93,6 M\$, mentionné par le recteur dans son rapport. Ce projet s'inscrit dans les groupes de grandes expertises de l'UdeM dans les domaines de l'apprentissage machine et de l'optimisation mathématique et de la recherche opérationnelle. Il s'inscrit aussi dans les quatre secteurs d'excellence — l'énergie transport logistique, commerce, finances et santé — avec des projets de recherche autour de la confidentialité et la gestion des données. Elle se dit convaincue de l'impact transformateur important de ce projet pour l'ensemble de l'Université. Elle souligne la collaboration remarquable des établissements affiliés, HEC et l'École Polytechnique, ainsi que des partenaires, les universités McGill et de l'Alberta. Outre le projet IVADO, l'UdeM est aussi partenaire dans la demande *Apogée* de l'École Polytechnique qui a aussi été subventionnée, celle de l'Université Queens, en astrophysique, ainsi que celle de McGill en neurosciences. En terminant, elle se dit convaincue que le succès de la demande soumise par l'UdeM vient du fait qu'il a été demandé aux chercheurs de l'Université de créer le meilleur projet scientifique en faisant confiance à la créativité, l'audace et à l'expérience et aux compétences scientifiques internes; alors que la position de l'institution fut d'appuyer la meilleure recherche.

M. Schiettekatte informe qu'à partir de la prochaine séance de l'Assemblée universitaire, il souhaite faire des propositions au Comité de l'ordre du jour afin que l'Assemblée tienne des comités pléniers sur les grandes orientations de l'Université, sur des sujets comme la diversité, l'internationalisation, le financement de la recherche, etc. Il invite les gens à lui transmettre des propositions de sujets qui pourraient être traités en indiquant les personnes qui présenteraient l'état de la question en début de plénière. Suivraient une discussion et enfin une proposition qui pourrait être confiée à un comité ou à une personne qui reviendrait avec une position de l'Assemblée pour adoption à une séance ultérieure.

La vice-rectrice Louise Béliveau invite les membres à la deuxième 2<sup>e</sup> édition de Mitig, la semaine autochtone de l'Université de Montréal qui aura lieu du 19 au 22 septembre. Plusieurs activités auront lieu sous un shaputuan (grande tente) installé sur le toit du garage Louis-Colin sur le campus. La programmation est disponible sur la page Facebook de l'événement. Cette semaine a été mise de l'avant par l'association étudiante autochtone en collaboration avec les programmes d'étude autochtone et les SAÉ de l'UdeM.

M. Molotchnikoff fait un commentaire au sujet de l'appellation du programme *Apogée*, un terme qu'il considère peu élégant, de même pour l'expression « intelligence artificielle », associée au projet de l'UdeM, qu'il considère inadéquate. Il demande s'il serait possible de proposer un terme plus approprié qu'« intelligence artificielle ».

Mme Hébert indique qu'elle a justement discuté ce matin de la nécessité de se pencher sur une bonne désignation de l'ensemble du projet de l'UdeM en « intelligence artificielle », financé dans le cadre du programme *Apogée*, ainsi nommé par le précédent gouvernement conservateur. Pour ce qui est du projet de l'UdeM, il est prévu de se pencher, en groupe, sur la meilleure désignation d'un terme qui engloberait l'ensemble des différentes sphères d'excellence associées à ce projet, en remplacement de l'expression « intelligence artificielle » qui revêt une connotation peut-être un peu négative.

M. McFalls, qui chaque année donne le cours d'introduction de plusieurs programmes en sciences politiques et études internationales, ce qui représente environ 500 étudiants, a été sidéré de constater qu'aucun étudiant ne provient des autres provinces du Canada cette année, alors que dans le passé il y avait au moins quelques représentants des provinces voisines, notamment de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick. Il demande au recteur s'il peut profiter de sa présidence du U15 pour mieux faire connaître l'UdeM.

Le recteur partage la préoccupation de M. McFalls. L'UdeM a beaucoup plus d'étudiants internationaux que d'étudiants qui viennent des autres provinces canadiennes. Il faut travailler ensemble à faire en sorte que l'Université soit davantage connue. Il cède la parole à la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études qui a reçu le mandat de travailler sur ce dossier avec les équipes de recrutement.

Mme Béliveau explique que la langue n'est pas le seul enjeu en cause dans le fait que l'UdeM a très peu d'étudiants du reste du Canada, parce qu'il y a beaucoup de francophones et des francophiles à l'extérieur du Québec. En outre, avec les programmes d'immersion, beaucoup d'étudiants parlent un français adéquat qui nécessiterait qu'on leur offre un niveau de soutien un peu plus grand en début de programme, afin de s'assurer qu'ils puissent suivre une formation universitaire en français. Le recrutement d'étudiants provenant du reste du Canada est un objectif. Elle ajoute que l'on recrute très peu d'étudiants aussi dans les cégeps anglophones québécois. Or les cégeps anglophones sont les cégeps les plus en croissance au Québec en ce moment, et pour certains d'entre eux, la moitié de la population étudiante est francophone. Dans ce cas, il n'y a pas d'enjeu de langue, mais plutôt un enjeu de méconnaissance de l'institution. Ce sont des dossiers sur lesquels la direction va travailler cette année.

En complément au commentaire de Mme Béliveau, le recteur cite en exemple l'Université d'Alberta qui a un campus francophone nommé Campus Saint-Jean de l'Université d'Alberta qui pourrait offrir des possibilités de recrutement d'étudiants francophones ou francophiles, notamment, dans les autres provinces canadiennes.

M. Saul évoque une étude, très intéressante, réalisée par un économiste de l'Université d'Ottawa, diffusée dans les médias l'été dernier, qui démontrait que les étudiants diplômés d'universités avaient un meilleur revenu que ceux qui n'avaient pas de diplôme. Elle concerne surtout les universités de langues anglaises, le Québec n'est pas couvert dans cette étude. Il s'est demandé si l'on n'aurait pas intérêt à faire une étude similaire pour le Québec vu certains indices assez inquiétants, par exemple de perte d'étudiants, de baisse d'inscription, notamment au 2<sup>e</sup> cycle dans certains départements. Il y aurait peut-être lieu de faire savoir aux étudiants qu'on ne perd pas son temps à l'université, peut-être en confiant cette tâche au BCI. Et à défaut, si le BCI n'est pas en mesure de le faire, serions-nous prêts à nous en occuper pour nos propres étudiants ?

Le recteur informe que le BCI a déjà mandaté des gens pour une telle étude pour le Québec, qui ne porte pas seulement sur le premier cycle, ce qui était le cas de l'étude citée par M. Saul, mais aussi sur les cycles supérieurs et dans tous les domaines. Une publication est prévue dans les semaines ou mois à venir; le recteur pourra revenir sur ce rapport si le sujet intéresse l'Assemblée.

**AGRÉMENT DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE À LA NOMINATION  
D'UN VICE-RECTEUR**2016-A0021-0580<sup>e</sup>-212 et 213

Le recteur expose le contexte et les besoins qui l'ont incité à nommer un vice-recteur responsable de la philanthropie et des relations avec les diplômés, mandat actuellement assumé par le vice-recteur Guy Lefebvre en plus du mandat des affaires internationales et de la Francophonie. Il mentionne notamment la décroissance du financement de l'État, la nécessité de prévoir une suite à la campagne Campus Montréal qui se terminera en 2019 et les besoins de financement pour le déploiement du campus Outremont ainsi que les nombreux autres développements envisagés pour l'UdeM. Il souligne d'autre part que toutes les grandes universités ont mis en place des ressources importantes pour développer leurs relations avec les diplômés afin de créer des réseaux permettant de se donner des leviers et d'influencer les décideurs publics. Un besoin qui s'impose à l'UdeM qui a un retard important à rattraper à ce chapitre. Ces raisons l'ont convaincu de créer un vice-rectorat aux relations avec les diplômés, aux partenariats et à la philanthropie dirigé non pas par un expert de la philanthropie, mais par une personne qui a une vaste expérience académique à l'Université. Le recteur propose au poste de vice-recteur aux relations avec les diplômés, aux partenariats et à la philanthropie M. Raymond Lalande, professeur à la Faculté de médecine de l'Université. Les membres ont reçu les curriculum vitae de M. Lalande (documents 2016-A0021-0580<sup>e</sup>-212 et 213). D'autre part, le recteur rappelle l'engagement qu'il a pris au printemps 2015, voulant que les coûts salariaux des officiers représentent moins de 1 % du cumul du budget de fonctionnement et du budget du fonds avec restriction. Avec l'ajout de M. Lalande, déjà en poste à l'Université, cet engagement est maintenu.

La présidente des délibérations invite les membres de l'Assemblée à présenter leurs questions au recteur.

M. Schiettekatte a constaté la grande expérience en gestion académique de M. Lalande à la lecture de son curriculum vitae, mais désire savoir quelle est son expérience dans le domaine de la levée de fonds.

Le recteur indique qu'un directeur du Bureau des diplômés sera engagé pour prendre en charge le volet « levée de fonds ».

M. Schiettekatte demande quelles seront les ressources qui seront ajoutées en lien avec la création de ce nouveau vice-rectorat.

Le recteur indique que les activités de l'Association des diplômés de l'UdeM, pour l'essentiel la revue des diplômés et des activités sociales, seront transférées dans ce vice-rectorat. Le concept des relations avec les diplômés est beaucoup plus large que ce que fait l'Association, qui, d'autre part, ne fait aucune philanthropie. Il estime qu'une personne détenant une expérience et une connaissance du milieu académique est requise pour parler de l'Université et de ses projets. La levée de fonds sera confiée à des professionnels de la philanthropie.

Mme Vanier désire savoir sous quel vice-rectorat M. Benoît Moore, vice-recteur associé aux affaires internationales, à la Francophonie, à la philanthropie et aux relations avec les diplômés, exercera ses fonctions.

Le recteur indique que M. Moore relèvera de M. Lalande, mais qu'il travaillera également avec le vice-recteur responsable des affaires internationales et de la Francophonie, pour ce qui concerne les diplômés à l'étranger.

M. McFalls demande s'il serait possible, à l'avenir, d'informer à l'avance les membres du mandat du futur vice-recteur ou vice-rectrice, minimalement du titre du vice-rectorat.

Le recteur dit recevoir le commentaire, mais sans prendre d'engagement à cet égard. Il rappelle que les statuts ne l'y obligent pas, mais reconnaît que les mécanismes pourraient être améliorés de manière à lui permettre de bénéficier des suggestions des membres de la communauté, comme ce fut le cas pour le recrutement d'une vice-rectrice à la recherche.

L'Assemblée procède au vote, et donne son agrément à la nomination de M. Raymond Lalande à titre de vice-recteur, par 70 voix pour, 4 contre et 10 abstentions. Le recteur remercie les membres de l'Assemblée pour leur agrément.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire donne son agrément à la nomination de M. Raymond Lalande à la fonction de vice-recteur.

AU-0580-8 **PROPOSITION EN VUE DE LA MODIFICATION DE L'ARTICLE 15 DU RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE**  
**- RAPPORT DU COMITÉ DES RÈGLEMENTS**  
2016-A0021-0578<sup>e</sup>-179, 2016-A0021-0580<sup>e</sup>-203

La présidente des délibérations rappelle qu'une première proposition de modification de l'article 15 du règlement de régie interne de l'Assemblée universitaire, émanant du secrétaire général et d'elle-même, avait fait l'objet d'une proposition de dépôt à la dernière séance et de renvoi au Comité des règlements, avec le mandat d'examiner la question du vote secret et de faire rapport à l'Assemblée universitaire à sa séance du 12 septembre 2016.

À l'invitation de la présidente des délibérations, Mme Renée Delaquis, membre du Comité des règlements, présente le rapport du Comité des règlements consigné au document 2016-A0021-0580<sup>e</sup>-203. Elle termine en faisant la lecture de la recommandation du Comité, qui est à l'effet que : « le mode de votation par défaut soit le vote ouvert utilisant le module de votation électronique, avec un affichage instantané du vote et sa destruction dès que le résultat est connu; le vote secret soit accordé sur simple proposition appuyée ».

M. McFalls demande si cette recommandation constitue une résolution en bonne et due forme.

La présidente des délibérations confirme qu'il s'agit d'une proposition de modification de l'article 15 du Règlement de régie interne de l'Assemblée universitaire. Elle précise qu'un refus de l'Assemblée aurait pour effet de revenir à la proposition initiale présentée à la séance précédente.

M. Saul demande pourquoi la proposition de vote secret doit être appuyée puisqu'elle ne sera pas soumise au vote.

M. Fallu indique qu'il va voter pour la proposition parce qu'elle résout plusieurs problèmes, notamment la lourdeur de la procédure du vote secret prévu dans le Guide L'Espérance. En réponse à la question de M. Saul, M. Fallu précise que le Guide L'Espérance exige un vote majoritaire sur une proposition de vote secret, ce qui est considérable, tandis que le Code Morin exige le vote de cinq personnes. Une proposition appuyée évite les demandes abusives de votes secrets automatiques; l'exigence d'avoir deux personnes en faveur lui paraît plus légitime.

M. McFalls se dit en accord avec le commentaire de M. Fallu au sujet de l'appui pour le vote secret. Il indique que le Comité des règlements, dont il est membre, souhaitait faciliter le vote secret, mais sans le généraliser afin d'éviter les impacts sur l'application d'autres éléments du Guide L'Espérance, notamment l'inscription de la dissension et la possibilité de demander la reprise d'une décision. Le Comité souhaitait maintenir le mode de vote ouvert, mais en profitant du système électronique. Il tient à préciser qu'il est tout à fait d'accord avec le fond de la proposition, la dissension qu'il a inscrite au rapport touche à une question de forme qui n'a pas sa pertinence dans la présente discussion.

M. Le Borgne appuie la proposition. Il s'informe si le Règlement de régie interne de l'Assemblée universitaire comporte une interdiction de prendre des photos, soulignant que la technologie permet d'enregistrer les résultats des votes sur les appareils photographiques ou sur les ordinateurs.

M. Fallu ne croit pas que le Règlement de régie interne de l'Assemblée prévoit une directive à ce sujet, par contre le Guide L'Espérance est très clair : l'utilisation de toute technologie doit être autorisée par l'Assemblée, incluant les téléphones cellulaires et les tablettes électroniques. Par conséquent, prendre une photo est interdit à moins que l'Assemblée autorise, de manière ponctuelle, cette pratique.

M. Saul indique que la proposition lui paraît acceptable telle quelle, mais il demeure sceptique devant la nécessité d'avoir deux personnes alors qu'il n'y aura pas de vote sur la proposition de toute façon. Le fait que deux personnes, plutôt qu'une, demandent le vote secret dans une assemblée d'une centaine de personnes ne change rien. Si une personne demande le vote secret, c'est qu'elle en a besoin et à son avis cela devrait suffire. Il propose que le vote secret soit accordé sur simple demande d'un membre de l'Assemblée. La proposition d'amendement est appuyée.

L'Assemblée est invitée à discuter de la proposition d'amendement qui est à l'effet de supprimer le mot « appuyée » à la fin de la proposition soumise par le Comité des règlements. Ainsi, ce passage se lirait « le vote est accordé sur simple proposition ».

M. Boismenu constate que, dans l'ensemble, la proposition du Comité semble rallier la plupart des membres et que l'amendement porte sur un aspect relativement marginal. Il demande que l'on dispose le plus rapidement possible de cette question pour que l'Assemblée puisse avoir le temps pour discuter des autres points à l'ordre du jour.

M. Fallu rappelle qu'actuellement le vote secret exige l'accord de 50 pour cent plus 1 et que la proposition soumise demande le vote de deux personnes. Pour les raisons évoquées précédemment, et aussi pour les mêmes raisons que l'on demande un appui à toute proposition, il estime qu'une proposition de vote secret doit être appuyée. Pour ces raisons, il s'opposera à l'amendement.

L'Assemblée procède au vote sur la proposition d'amendement et la rejette, par 43 voix contre, 33 pour et 4 abstentions.

L'Assemblée revient à la proposition principale. Aucune autre intervention n'étant présentée, et le vote n'étant pas demandé, la proposition de modification de l'article 15 est adoptée à l'unanimité.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte la modification proposée à l'article 15 du Règlement de régie interne de l'Assemblée universitaire par l'ajout, au début de l'article 15, de l'alinéa suivant :

- le mode de votation par défaut est le vote ouvert utilisant le module de votation électronique, avec un affichage instantané du vote et sa destruction dès que le résultat est connu; le vote secret est accordé sur simple proposition appuyée.

AU-0580-9

**FACULTÉ DE MÉDECINE : CRÉATION DU DÉPARTEMENT DE PHARMACOLOGIE ET PHYSIOLOGIE**

2016-A0021-0579<sup>e</sup>-190 à 193, 2016-A0021-0580<sup>e</sup>-211

Le secrétaire général informe que des observateurs souhaitent prendre la parole au sujet du point à l'étude, il s'agit de Daniel Lajeunesse, vice-doyen aux sciences fondamentales de la Faculté de médecine; René Cardinal, professeur au Département de pharmacologie; Lucie Parent, professeure au Département de physiologie; Jean-Philippe Gratton, directeur du Département de pharmacologie; et Sarah Pasquin, étudiante au Département de pharmacologie. L'Assemblée consent à ce que ces personnes puissent répondre aux questions ou intervenir le cas échéant.

La présidente des délibérations invite la doyenne de la Faculté de médecine à présenter le point.

M. McFalls présente un point d'ordre, il souligne que le fait de délibérer sur cette proposition serait contraire à la résolution AU-709.1 qui fait de la convention collective des professeurs un règlement de l'Assemblée universitaire et qui, pour être modifiée, doit être assujettie à une négociation préalable avec le syndicat.

Le secrétaire général dit ne pas savoir à quel règlement M. McFalls réfère, il faudrait que ce dernier donne des précisions à ce sujet. Cependant, il signale que l'article cité fait référence à des règlements adoptés par l'Assemblée universitaire, alors que le projet à l'étude, soit la création d'un département, ne constitue pas un règlement de l'Assemblée universitaire.

M. Charest abonde dans le même sens que le secrétaire général.

M. McFalls objecte que de créer un département implique aussi de changer des personnes de département, ce qui est assujetti à des clauses de la convention collective.

Comme mentionné lors de séances antérieures, M. Charest réitère que ce qui relève des relations de travail et des conventions collectives n'appartient pas et n'est pas traité à l'Assemblée universitaire. Celle-ci discute des grands principes ou des modifications aux orientations qui concernent ou qui ont des fondements académiques, ce qui est le cas avec le point à l'étude. Ce qui n'empêche pas qu'il y ait des discussions sur les relations de travail et des conventions collectives dans d'autres lieux, mais l'Assemblée universitaire n'y est pas assujettie.

Mme Lefebvre, qui rappelle avoir été impliquée l'an dernier dans un processus très ardu, en lien avec la Faculté de théologie et de sciences des religions, qui s'est bien conclu du fait qu'il y a eu des négociations dans plusieurs instances complémentaires — assemblées facultaires, départementales, et négociations avec le SGPUM pour ce qui concerne les conditions de travail —, demande à M. Charest si cela a été le cas pour le projet à l'étude avant que ce vote soit demandé à l'Assemblée universitaire.

M. Charest réitère qu'il ne fera pas état, à l'Assemblée universitaire, des discussions qu'il a eues avec le SGPUM, comme il ne ferait pas état des discussions avec quelques autres unités d'accréditation par respect pour ces organisations et pour les relations établies à l'extérieur de ce forum. Par contre, les discussions sur la création d'un nouveau département relèvent des prérogatives de l'Assemblée.

La présidente des délibérations propose que l'on permette à la doyenne de faire la présentation et ensuite aux personnes invitées de répondre aux questions, le cas échéant. Si, au moment du vote l'Assemblée considère qu'elle n'a pas le droit de voter à ce moment-ci sur cette question, une motion de dépôt pourra être présentée. L'Assemblée consent.

La doyenne de la Faculté de médecine, Mme Hélène Boisjoly, présente brièvement le projet de création du Département de pharmacologie et physiologie par le regroupement du Département de pharmacologie et du Département de physiologie moléculaire et intégrative, et le cheminement des professeurs en regard de ce projet, lequel vise à donner un nouvel élan aux disciplines de la pharmacologie et de la physiologie à l'Université de Montréal, tel que décrit dans les documents déposés à la séance précédente (2016-A0021-0579<sup>e</sup>-190 à 193). Mme Boisjoly poursuit en indiquant qu'à la dernière séance de l'Assemblée, elle a demandé le report du point afin de répondre à une demande des professeurs qui souhaitaient tenir une assemblée conjointe des membres des deux départements concernés avant d'aller de l'avant. Par la suite, une journée de retraite a eu lieu le 20 juin, à laquelle elle n'était pas présente, lors de laquelle les professeurs de ces départements ont décidé que les professeurs sous octroi, les professeurs plein temps universitaire (PTU), et les professeurs de clinique seront d'emblée membres de ce nouveau département. Cette assemblée conjointe a également recommandé que M. Jean-Philippe Gratton soit directeur du nouveau département, pour l'année 2016-2017, le temps de mettre en place le processus de nomination. Il fut également convenu de dissoudre le comité de transition et de former trois comités bipartites, pour la recherche, l'enseignement et les activités départementales; ceux-ci ayant amorcé leurs réflexions au cours de l'été. Le comité de la recherche a

déjà soumis deux dossiers de recrutement pour le nouveau département, une fois en place. Elle invite ensuite l'Assemblée à entendre les témoignages des personnes invitées mentionnées précédemment.

En complément aux propos de la doyenne, M. Jean-Philippe Graton, professeur titulaire et directeur du Département de pharmacologie, indique que son département a été partie prenante de toutes les discussions à ce sujet et que l'information a été présentée de façon très ouverte à l'Assemblée départementale. Les deux départements concernés sont très complémentaires et intégrés, les professeurs de physiologie et de pharmacologie déjà enseignent dans chacun des programmes de pharmacologie et de physiologie. La journée de retraite qui a réuni les professeurs des deux départements a permis de discuter des forces et des points de développement et de convenir de la mise en place des trois comités bipartites mentionnés par la doyenne, composés d'un président et d'un coprésident provenant de l'un ou l'autre des départements, ainsi que de membres égaux de chacun des départements pour discuter de l'avenir. Ces comités ont entamé leurs discussions, l'objectif étant de soumettre des rapports à l'assemblée départementale, afin de proposer une grande orientation pour que le département puisse, une fois créé, se développer et maintenir la force des deux disciplines, la physiologie et la pharmacologie, au sein de la Faculté de médecine.

Mme Lucie Parent, professeure au Département de physiologie moléculaire et intégrative, dit appuyer avec enthousiasme la proposition de création du Département de pharmacologie et physiologie, à son avis, la meilleure proposition faite aux membres de son département depuis les huit dernières années. Elle demande aux membres de l'Assemblée d'appuyer cette proposition qui se fait dans l'intérêt des membres de son département. Elle exprime cependant une réserve sur le fait que le Département de physiologie moléculaire et intégrative compte maintenant un secteur important en génie biomédical formé de gens issus de l'École Polytechnique qui ont un profil de carrière particulier. Ce serait la seule réserve ou la seule modalité sur laquelle, à son avis, il serait nécessaire de réfléchir davantage.

Mme Sarah Pasquin, représentante des étudiants au 3<sup>e</sup> cycle du Département de pharmacologie, informe que les étudiants des deux départements ont été consultés sur ce projet de création du Département de pharmacologie et physiologie et se sont prononcés en faveur, notamment en raison du fait que cela permettrait très probablement une optimisation des cours offerts aux étudiants et que cela favoriserait les échanges et collaborations entre les professeurs, chercheurs ainsi que les étudiants des deux départements.

M. René Cardinal, professeur au Département de pharmacologie, souhaite renchérir sur l'adhésion des professeurs du Département de pharmacologie à la création du nouveau département. Il ajoute que depuis de nombreuses années les professeurs des deux départements ont des collaborations en recherche et que la création de ce département sera un incitatif pour poursuivre en ce sens.

M. Rémy Sauvé, qui est membre du Département de physiologie moléculaire et intégrative et qui a participé à la rédaction de documents sur le développement du Département de physiologie, convient que la fusion des deux départements est le projet le plus prometteur qui a été soumis à son département. Il se dit en accord avec le bien-fondé et la pertinence de cette fusion sur les plans scientifique, de l'enseignement et de la recherche, cependant il aurait aimé qu'il y ait des garanties en ce qui concerne, par exemple, la question du statut et de l'intégration des professeurs sous octroi, des gens de génie biomédical, et la disponibilité des ressources pour assurer le développement de ce nouveau département. Il aurait souhaité une lettre d'entente entre la direction et le département de façon à avoir une forme de garantie sur le développement du département et l'intégration des gens qui sont déjà en place.

En l'absence d'autres interventions, la présidente des délibérations cède la parole à la doyenne, Mme Boisjoly, pour conclure.

Mme Boisjoly affirme que la Faculté de médecine veut que ce projet réussisse, la direction de la Faculté a posé plusieurs gestes en ce sens et continuera de le faire. Ainsi, comme mentionné précédemment, bien que les ressources et le nombre de postes de professeurs annuellement disponibles soient limités, elle considère que les deux départements ont été traités très équitablement par rapport à d'autres départements à la suite des audiences budgétaires cette année. La Faculté comptant 18 unités, dans un souci d'équité il n'a pas été possible de répondre à toutes les demandes, dont

notamment un professeur sous octroi auquel on a suggéré de resoumettre une demande l'an prochain. Cependant, le nouveau département a l'appui nécessaire pour se développer. Le comité de recrutement professoral est disposé à autoriser le recrutement de deux professeurs dans les mois qui viennent, une fois que le département sera prêt à les accueillir.

La présidente des délibérations invite l'Assemblée à disposer du projet de résolution inscrit au document 2016-A0021-0580<sup>e</sup>-211 qui se lit : « Il est proposé que l'Assemblée universitaire recommande au Conseil de l'Université la création du Département de pharmacologie et physiologie de la Faculté de médecine par le regroupement du Département de pharmacologie et du Département de physiologie moléculaire et intégrative, conformément aux documents 2016-A0021-0579<sup>e</sup>-190 à 193) ».

M. McFalls indique qu'il va demander le dépôt de cette proposition. Contrairement à ce qu'a affirmé M. Charest, il croit que certains aspects des conventions collectives ne relèvent pas uniquement des relations de travail et doivent être traités à l'Assemblée universitaire. L'Assemblée universitaire adopte la convention collective du SGPUM.

La présidente des délibérations intervient pour signaler qu'une motion de dépôt n'est pas sujette à débat et qu'elle doit être appuyée.

M. McFalls demande une motion de dépôt jusqu'à ce qu'une entente soit négociée entre les SGPUM et l'Université quant à la création de ce nouveau département, ceci par respect de la convention collective, mais aussi des règlements de l'Assemblée universitaire. La proposition est appuyée.

La présidente des délibérations invite l'Assemblée à procéder au vote sur la motion de dépôt.

M. Piché présente un point d'ordre, il demande le vote secret. La proposition de vote secret est appuyée.

M. Fallu convient que la proposition de dépôt n'est pas sujette à débat, cependant la personne qui fait la proposition peut expliquer la raison pour laquelle elle fait cette proposition.

La présidente des délibérations indique que, selon sa compréhension, cette explication doit être minimale parce que le but d'une telle proposition est que le débat soit fait à un autre moment. Dans le cas présent, elle comprend de la proposition de M. McFalls que la motion de dépôt vise à reporter le vote sur la proposition soumise après une entente entre le syndicat et la direction sur la création de ce département.

Sur la proposition de dépôt, M. Charest soulève que l'on ne peut pas lier le moment du retour d'une proposition à l'entente entre des parties qui ne sont pas à l'Assemblée.

La présidente des délibérations réfère à la règle 79 relative à une proposition de remise provisoire d'une question, laquelle n'est pas sujette à débat et qui vise à écarter la question tant qu'elle n'est pas remise à l'ordre du jour. Elle dit avoir compris de M. McFalls qu'il demande qu'elle soit ramenée en temps et lieu; c'est l'objet de la présente proposition.

L'Assemblée procède au vote secret et rejette la proposition de remise provisoire, par 51 voix contre, 26 pour et 2 abstentions.

L'Assemblée revient à la considération de la proposition principale.

M. McFalls indique qu'il votera contre la proposition. À son avis, elle est irrecevable parce qu'en violation avec les règlements mêmes de l'Assemblée. Par ailleurs, un grief a été déposé pour contester cette fusion mise de l'avant en dehors d'une négociation, cette question est donc *sub judice* et risque de toute façon d'être renversée.

Tel qu'il l'a expliqué à une séance antérieure, M. Charest déclare qu'il est faux d'évoquer cette règle du *sub judice* pour bloquer les débats à l'Assemblée universitaire.

M. Piché demande le vote secret. La proposition est appuyée.

L'Assemblée procède au vote secret sur la proposition et l'adopte à la majorité, par 55 voix pour, 14 contre et 7 abstentions.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire recommande au Conseil de l'Université la création du Département de pharmacologie et physiologie de la Faculté de médecine par le regroupement du Département de pharmacologie et du Département de physiologie moléculaire et intégrative, conformément aux documents 2016-A0021-0579<sup>e</sup>-190 à 193 déposés.

AU-0580-10 **ÉLECTION DE DEUX MEMBRES AU COMITÉ DE NOMINATION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE**  
2016-A0021-0580<sup>e</sup>-204 et 205

Le secrétaire général indique que les membres ont reçu la liste des personnes mises en candidature par des membres de l'Assemblée universitaire en vue de l'élection de deux membres au Comité de nomination de l'Assemblée universitaire; l'élection se déroule selon la procédure prévue à l'article 8.01 des statuts. Les membres ont également reçu les notes biographiques des candidats. Les personnes suivantes ont accepté leur mise en candidature :

Audrey Laplante  
Professeure agrégée  
École de bibliothéconomie et des sciences de l'information  
Faculté des arts et des sciences

Rémy Sauvé  
Professeur titulaire  
Département de physiologie moléculaire et intégrative  
Faculté de médecine

Annie-Claude Vanier  
Étudiante  
Département d'histoire  
Faculté des arts et des sciences

L'Assemblée procède au premier scrutin en vue de la nomination du premier membre. Au terme du deuxième tour de scrutin, l'Assemblée élit Mme Annie-Claude Vanier à la majorité absolue des voix, avec 38 votes en sa faveur sur 76 voix exprimées.

L'Assemblée procède au deuxième scrutin en vue de la nomination du deuxième membre. Au terme du premier tour de scrutin, l'Assemblée élit M. Rémy Sauvé à la majorité absolue des voix, avec 41 votes en sa faveur sur 75 voix exprimées.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire nomme M. Rémy Sauvé, professeur titulaire au Département de physiologie moléculaire et intégrative de la Faculté de médecine, et Mme Annie-Claude Vanier, étudiante au Département d'histoire de la Faculté des arts et des sciences, à titre de membres du Comité de nominations de l'Assemblée universitaire, pour un mandat de quatre ans, se terminant le 31 mai 2020, mais ne dépassant pas leur mandat à titre de membre de l'Assemblée universitaire.

AU-0580-11 **COMITÉ DE NOMINATION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE :  
RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA NOMINATION DE  
MEMBRES À DIFFÉRENTS COMITÉS**  
2016-A0021-0580<sup>e</sup>-206, 207

À l'invitation de la présidente des délibérations, le président du Comité de nomination de l'Assemblée universitaire (CNAU), M. Jean Charest, présente les recommandations relatives à la nomination de membres à différents comités, consignées au document 2016-A0021-0580<sup>e</sup>-206. Les membres ont également reçu les notes biographiques des candidats.

AU-0580-11.1 **COMITÉ DES DIFFÉRENDS : NOMINATION D'UN MEMBRE ET D'UN  
SUPPLÉANT AUX AUTRES MEMBRES**

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité des différends Mme Dianne Casoni, professeure titulaire à l'École de criminologie de la Faculté des arts et des sciences, comme membre, pour un mandat de trois ans échéant le 31 mai 2019.

AU-0580-11.2 **COMITÉ DE L'ORDRE DU JOUR : NOMINATION D'UN MEMBRE**

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité de l'ordre du jour Mme Andréanne St-Gelais, étudiante à l'École de réadaptation de la Faculté de médecine, comme membre, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2020, mais ne dépassant pas son mandat à titre de membre de l'Assemblée universitaire.

AU-0580-11.3 **COMITÉ DES RÈGLEMENTS : NOMINATION D'UN MEMBRE**

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité des règlements M. Benoit Moore, professeur titulaire à la Faculté de droit et vice-recteur associé aux affaires internationales, à la Francophonie, à la philanthropie et aux relations avec les diplômés, comme membre, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2020.

AU-0580-12 **RECOMMANDATIONS AU CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ RELATIVES  
À LA NOMINATION DE MEMBRES À LA COMMISSION DES ÉTUDES**  
2016-A0021-0580<sup>e</sup>-208

AU-0580-12.1 **NOMINATION D'UN OFFICIER DE LA FACULTÉ DES ÉTUDES  
SUPÉRIEURES ET POSTDOCTORALES**

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et en vertu de l'article 22 f) de la Charte,

l'Assemblée universitaire recommande au Conseil de l'Université de nommer M. Jean-François Angers, administrateur exerçant les fonctions de vice-doyen et secrétaire de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, membre de la Commission des études à titre d'officier de cette Faculté, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2020.

AU-0580-12.2 NOMINATION DE TROIS OFFICIERS DE LA FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et en vertu de l'article 22 f) de la Charte,

l'Assemblée universitaire recommande au Conseil de l'Université de nommer Mme Michelle McKerral, vice-doyenne – Cycles supérieurs, développement professionnel et partenariats, Mme Louise-Hélène Richard, vice-doyenne – Recrutement et communication et secrétaire de Faculté, et Mme Christine Rothmayr Allison, vice-doyenne – Études de premier cycle et stratégies numériques, de la Faculté des arts et des sciences, membres de la Commission des études à titre d'officiers de cette Faculté, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2020.

AU-0580-12.3 NOMINATION D'UN CHARGÉ DE COURS

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et en vertu de l'article 22.02 des Statuts,

l'Assemblée universitaire recommande au Conseil de l'Université de nommer Mme Françoise Guay, chargée de cours au Département de sociologie de la Faculté des arts et des sciences, comme membre de la Commission des études à titre de représentante des chargés de cours pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2020.

AU-0580-12.4 NOMINATION D'UN SUBSTITUT AU CHARGÉ DE COURS

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et en vertu de l'article 22.02 des Statuts,

l'Assemblée universitaire recommande au Conseil de l'Université de nommer M. David Lewis, chargé de cours au Département d'histoire de la Faculté des arts et des sciences, comme membre de la Commission des études à titre de substitut au représentant des chargés de cours pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2020.

AU-0580-13 TRANSFORMATION INSTITUTIONNELLE

La présidente des délibérations signale qu'il est 16 h 50 et que l'Assemblée en est au point 13, portant sur la transformation institutionnelle. Elle suggère à l'Assemblée d'entendre les présentations prévues aux points 13.1 et 13.2, mais de reporter la discussion sur la question de la transformation institutionnelle à la prochaine séance.

M. Éric Filteau pense qu'il ne serait pas souhaitable de traiter ce point en deux temps. Vu l'heure tardive, il suggère que le point 13 soit reporté à la prochaine séance, et mis à heure fixe, de manière à ce que l'Assemblée ait une période de temps appropriée pour en discuter.

La présidente des délibérations précise qu'habituellement les points reportés à la séance subséquente sont inscrits en priorité après la période d'information.

La proposition de report est appuyée. Le vote n'étant pas demandé, la proposition est acceptée à l'unanimité.

AU-0580-13.1 RAPPORT DU COMITÉ D'ÉTUDE DU PROJET DE TRANSFORMATION INSTITUTIONNELLE  
2016-A0021-0580<sup>e</sup>-209

Le point est reporté à la prochaine séance.

AU-0580-13.2 ÉNONCÉ DE PRINCIPES  
2016-A0021-0580<sup>e</sup>-210

Le point est reporté à la prochaine séance.

AU-0580-14 PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance aura lieu le lundi 3 octobre 2016, à 14 heures.

AU-0580-15 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur résolution, la séance est levée à 16 h 50.